

94 % de taux de satisfaction*
*étude réalisée auprès de nos stagiaires en 2025

Formation Référent Biosécurité :

Cette formation, organisée par le GDS, permet de répondre aux obligations de l'arrêté du 16 octobre 2018 relatif "aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la Peste Porcine Africaine et des autres dangers sanitaires règlementés".

OBJECTIFS :

- Connaître les risques liés à la circulation du virus de la Peste Porcine Africaine et les mesures de prévention.
- Être capable de concevoir et de gérer le plan de biosécurité préconisé par la réglementation dans son élevage.
- Être capable de mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène.



Dates à venir

Gds Manche, Maison de l'Agriculture
avenue de Paris - BP 231
50001 Saint-Lô cedex

Responsable de stage et intervenante :

Carole Bertin - GDS 50



**Renseignez-vous auprès
de votre GDS**

GDS MANCHE - 02 33 06 48 00 - Maison de l'Agriculture -
Avenue de Paris - BP 231 - 50001 SAINT LO CEDEX

Cofinancée par :



Coupon d'inscription à la formation **BIOSÉCURITÉ PORCINE**

Coupon à retourner par courrier ou par mail à gds50@gds-manche.fr
dans les meilleurs délais. Souhaitez-vous partager vos coordonnées avec d'autres participants pour du covoiturage ? ☐ oui ☐ non

EDE : 50. ____ . ____

Raison Sociale :

☐ Exploitant ☐ Salarié ☐ Autre
(formation facturée)

Nom(s) et prénom(s) : Date de naissance : ____/____/____

Adresse :

CP : ____ Ville : Cotisation Vivéa à jour : ☐ oui ☐ non

Tél. port. : ____ / ____ / ____ / ____ Courriel OBLIGATOIRE) :@.....

N° indicatif de marquage : ____ Type de production : ☐ naisseur ☐ naisseur engraisseur ☐ engraisseur

Élevage plein air : ☐ oui ☐ non Effectif truies : ____ Nombre de places PSE/engraissement : ____

Programme de la journée

► Partie théorique en salle (9h30-17h30)

> **30 Min** : échanges de pratiques et attente des stagiaires sous forme de discussion.

> Généralités sur la Peste Porcine Africaine : la nécessité de la prévention

Acquérir les notions de base sur la maladie afin de mieux comprendre comment prévenir son apparition et sa circulation dans mon élevage.

> Comment mettre en place le plan de biosécurité dans votre élevage ?

Tous les éléments pour mettre en place le plan de biosécurité qui correspond à mon élevage : plan de circulation, gestion des flux ou encore lutte contre les nuisibles.

► Repas offert par votre GDS (si adhérent)

> Nettoyage et désinfection : de la technique à la pratique

Une description complète et concrète des méthodes permettant de réaliser un nettoyage et une désinfection efficaces dans votre élevage.

> **30 Min** : bilan, échanges, évaluation.

Informations

> **Public concerné** : détenteurs à titre commercial de suidés, salariés agricoles, porteurs de projets à l'aube de leur démarrage en atelier de suidés.

> **Pré-requis** : avoir une expérience dans la manipulation des porc

> **Outils et documents remis aux participants** : copie des visuels présentés, supports techniques (fiches techniques IFIP), dossier type « Plan de biosécurité »

> **Méthodes pédagogiques – Évaluation** : exposés et échanges avec les participants, Exercice sur un cas d'élevage, Travail en individuel sur votre plan d'élevage

> **Validation** : attestation de présence / suivi de formation (si suivie intégralement)

> **Handicap et accessibilité** : en échangeant sur vos difficultés, nous pourrions mettre en oeuvre des conditions d'accueil en matière d'accessibilité et d'accompagnement.

> **Condition de réalisation** : groupe de 6 à 12 personnes.

> **Délai d'accès** : entre 1 et 9 mois maximum.

Coût de la formation 180€ / jour

> **Prise en charge à 100 % si vous êtes :**

- Exploitant à jour de cotisation MSA et n'ayant pas consommé en totalité le crédit formation de 3000€ alloué / année par Vivéa
- En cours d'installation ou nouvel installé ayant régularisé la cotisation MSA.

> **Facturation si vous êtes :**

- salarié, prise en charge possible à 45 % via Ociat (voir conditions <https://www.ociat.fr/direction-regionale-normandie/>)
- non à jour de cotisation MSA.

Informations :

Le règlement intérieur, les documents de présentations de nos formations, les résultats de satisfaction et les calendriers de programmation sont disponibles dans l'onglet formation du site du GDS Manche : <https://gds50.com/formations-eleveurs-agriculteurs/>

